HC expertises &FORMATION

PROGRAMME DE FORMATION PROPOSÉE :
« DEVELOPPER LA CULTURE SUR LES GARANTIES DOMMAGES CORPORELS & OPTIMISER L'INDEMNISATION »

FINALITÉ

Développer la culture de l'indemnisation et apporter un conseil éclairé et adapté à leurs assurés.
Être sensibilisé(é) au statut de l'assuré victime de dommages corporels
Comprendre et promouvoir les contrats GAV & Garantie du Conducteur.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES OPÉRATIONNELS :

A l'issue du parcours de formation, les participant(e)s seront capables de :

- Analyser l'ensemble des dimensions techniques d'un contrat GAV et Garantie du conducteur
- Promouvoir les garanties
- Expliquer les garanties à leurs assurés
- Savoir argumenter une proposition commerciale
- Savoir conseiller un assuré victime de dommages corporels quant à la procédure d'indemnisation

INFORMATIONS PRATIQUES :

DURÉE & ORGANISATION :

En présentiel : 1 jour, soit 7 heures.

Pour maintenir une qualité pédagogique et faciliter les échanges, un minimum de 12 participants est requis et un maximum de 20 participants pour 1 formateur.

PUBLIC CIBLE & PRÉREQUIS :

- La formation s'adresse aux agents & courtiers en assurance et aux collaborateurs(trices) d'agents & courtiers en assurance.
- L'accès à la formation ne nécessite pas de connaissance particulière en amont.

DATES, LIEU DE LA FORMATION & ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

- La date du **(à définir)**a été transmise à la Direction de l'Agence en réponse aux besoins et spécificités définis en amont avec le client.
- La session de formation se déroulera au sein de **(à définir)** qui se chargent de la mise à disposition d'une salle équipée, répondant aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Dans le cas où des participant(e)s auraient un besoin spécifique lié à leur handicap, nous invitons le(la) client(e) à contacter par mail ou téléphone notre référente handicap (*Elodie GUEDES*) afin de préciser la situation et nous donner la possibilité de mettre en place les moyens requis pour suivre la formation dans de bonnes conditions.

CONTENU DU PROGRAMME :

DEVELOPPER LA CULTURE SUR LES GARANTIES DOMMAGES CORPORELS & OPTIMISER L'INDEMNISATION – 7h en présentiel

L'environnement et le contexte de l'indemnisation du dommage corporel - 3h

- Le rôle des acteurs de l'assurance
- Le process de gestion des dommages corporels
- Les cas d'indemnisation : fondements juridiques et préjudices indemnisables

Les contrats et leurs spécificités – 2h

- Les contrats garantissant les dommages corporels : garanties du conducteur, GAV, assurance individuelle accident, …
- L'analyse et méthode de lecture des contrats
- Les comparatifs des forces et faiblesses des contrats
- Les applications concrètes des conditions contractuelles

Approche concrète d'indemnisation – 2h

- Comparatifs de contrats proposés par d'autres acteurs du marché assurantiel
- Etudes de cas concrets d'indemnisation de sinistres corporels
- Développer une force de vente personnalisée
- Identifier les points d'appui et d'attention et se fixer les axes de progrès

Exposé de cas pratique autour d'applications contractuelles et indemnisations.

** Pour des raisons pédagogiques, le contenu du programme et rythme de la formation seront adaptés suivant les attentes des stagiaires.*

Accompagnement individualisé à distance pour mesurer l'atteinte des objectifs et évoquer des cas concrets de sinistres corporels ou des comparatifs de contrats.

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

Méthodes

- Pédagogie active alternant des apports théoriques et méthodologiques et leurs mises en pratique.
- Études de cas pratiques autour d'applications contractuelles et indemnisations
- Analyse de situations vécues par les participants et remise en perspective à partir d'échanges de pratiques

Moyens mis à disposition

- Support de la formation (diaporama Powerpoint remis aux participant(e)s à l'issue de la formation par mail)
- Grille d'évaluation pour évaluer l'acquisition des compétences
- Un mail et numéro de ligne directe sont mis à disposition des participants(tes) pour faciliter les échanges de questions/réponses avec le(la) consultant(e) pendant toute la durée de la prestation et durant les 3 mois suivant la fin de la formation

☆☆☆ SUIVI & EVALUATION :

- **Suivi :** Feuille d'émargement et attestation individuelle de formation.
- **Accompagnement et suivi après la formation (J+7/10) :**
  HC expertises & FORMATION met en place un suivi pédagogique par échange téléphonique ou mail entre les participants et le(la) formateur(trice) permettant de répondre à des questions post-formation et évaluer également atteinte des objectifs pédagogiques.
- **Evaluation des acquis :** quiz et grille d'évaluation permettant d'évaluer les acquis et valider le niveau de compréhension et d'intégration des apports tout au long de la formation.
- **Evaluation de la satisfaction du stagiaire :** formulaire d'évaluation « à chaud » pour mesurer la satisfaction de chaque participant(e) à la formation.
- **Evaluation « à froid » :** complétée par chaque participant(s) entre 2 et 3 mois après la formation.

FORMATEURS-TRICES :

Les formateurs de HC Expertises & Formation :

- **Cyril DESCAYRAC, Gérant et Formateur** de HC Expertises & FORMATION, Expert d'assurés dommages corporels,
  Chargé d'enseignement faculté de droit- Toulouse DESS droit de l'assurance DIU droit médical.

et/ou

- **Elodie GUEDES, Directrice et Formatrice** de HC Expertises & FORMATION, Collaboratrice HC Expertises Expert d'assurés dommages corporels, diplômée d'un master dans le secteur financier (droit et assurance).

INTERLOCUTEUR-TRICE RESPONSABLE DE L'ACTION :

Elodie GUEDES, Directrice/Formatrice : elodie.guedes@hc-expertises.fr
Tél : 06.76.77.34.41

Cyril DESCAYRAC, Gérant/Formateur : cyril.descayrac@hc-expertises.fr